

Philippe DUBOIS  
candidat Front National  
ère circonscription de la Gironde (33)

Bonjour

En réponse à votre sollicitation qui m'a été transmise par notre secrétaire départementale, je vous informe de mes positions relatives à la politique de sécurité routière

1. Radars automatiques

- les réserver aux endroits accidentogènes avérés
- les signaler de façon claire

2. Contrôles de vitesses réalisés par les forces de l'ordre

- Non à la privatisation des voitures radars
- Cibler les contrôles aux endroits accidentogènes temporaires avec augmentation des contrôles en agglomération

3. limitations de vitesse

- Sur les autoroutes : augmenter la limitation "normale" à 150 km/h voire l'abolir sur certaines portions comme en Allemagne mais limitations plus strictes en fonction du trafic et des conditions atmosphériques (avec contrôles pour les faire respecter.
- Sur les routes : passer à 100 km/h sauf impératif réel de sécurité
- Sanctions adaptées à la dangerosité réelle de l'infraction  
exemple actuel : 200 km/h sur une autoroute déserte par beau temps = 6 points en moins, rétention immédiate du permis de conduire et 1500 euros d'amende  
94 km/h en ville, soit 89 retenus = 3 points et 135 euros d'amende

4. Alcool au volant

J'ai lu que dans 80 % des accidents dû à l'alcool comme cause principale, le conducteur responsable avait plus de 1g/l

Donc, non à l'abaissement de la limite légale à 0,3 g/l

Durcissement des sanctions : accident mortel en état d'ébriété = 10 ou 15 ans de prison ferme non négociables

Contrôles renforcés en sortie d'établissements (avec pourquoi pas un aspect éducatif pour un primo fautif)

5. Donner comme objectif au forces de l'ordre non une augmentation du nombre de PV, mais une diminution du nombre d'accidents

Exemple : deux gendarmes bien visibles à la sortie d'école d'un village traversé par une route à grande circulation : les automobilistes ralentissent = 0 PV mais aucun enfant renversé

6. Fin de l'impunité totale des cyclistes

7. Effort de l'état et des collectivités territoriales afin d'aménager et/ou de supprimer les endroits accidentogènes

8. Renforcement de la formation des conducteurs concernant le freinage d'urgence, le secourisme, l'attitude à adopter en cas d'accident comme impliqué ou simple témoin

9. Visite médicale obligatoire pour les seniors, avec possibilité de mise en place d'autorisations limitées à certaines zones : exemple conduite possible dans la commune (ou communauté de communes) de résidence en absence de réseau de transport en commun, mais interdite au delà et surtout sur les axes à grande circulation.

En espérant avoir répondu à votre sollicitation

Cordialement  
Philippe DUBOIS